



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accès aux services de téléphonie d'urgence en cas de délestages électriques

Question écrite n° 4356

Texte de la question

Mme Maud Petit appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur l'impact d'éventuels délestages électriques sur le réseau mobile. Considérant le risque - anticipé et préparé - de coupures d'électricités ponctuelles dans le pays durant l'hiver à venir, il existe des inquiétudes concernant le réseau des télécommunications, notamment sur l'impossibilité d'accès au service des numéros d'urgence, en cas de coupure. Orange a ainsi affirmé pouvoir faire fonctionner ses antennes-relais jusqu'à 20 min après une coupure électrique, du fait de batteries de secours disposées ci-près. Une fois le courant de nouveau disponible, entre 80 % et 85 % des antennes se remettent automatiquement en route, mais le reste des antennes-relais nécessiterait l'intervention d'un technicien, ce qui implique une coupure plus longue du réseau dans certains territoires. Elle l'interroge donc sur les actions préventives mises en place par le Gouvernement pour maintenir l'accès à une couverture téléphonique minimale, notamment pour les numéros d'urgence, dans ce cadre.

Texte de la réponse

La situation géopolitique et ses conséquences ont conduit le gouvernement à prendre toutes les mesures pour réaliser des économies d'énergie à travers un plan de sobriété inédit. La continuité des appels d'urgence repose sur le 112 qui a l'avantage d'être mutualisé entre tous les opérateurs. Le gouvernement œuvre depuis cet été à limiter au maximum les conséquences d'éventuels délestages sur ces appels d'urgence. Il s'agit d'un travail inédit et titanesque du fait de la nature et des choix historiques d'organisation des réseaux en France. Il suppose de déterminer l'impact croisé des 60 000 points d'alimentation du réseau électrique avec les 110 000 équipements télécoms dont 80 000 antennes et 30 000 équipements structurants qui leur permettent de communiquer entre elles. A la demande du gouvernement, les opérateurs ont ainsi déjà pris des mesures importantes : Ils ont renforcé dès cet automne l'alimentation de plus de 1000 nœuds et cœurs de réseaux en les équipant de batteries supplémentaires ; Ces batteries ont régulièrement été testées ; Ils ont considérablement réduit les délais de transmission de la carte de couverture du 112, afin que le ministère de l'Intérieur puisse déployer des moyens de secours additionnels en cas de besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4356

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Transition numérique et télécommunications

Ministère attributaire : Transition numérique et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6401

Réponse publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1812